

Journal officiel

de l'Union européenne

C 307 A



Édition
de langue française

Communications et informations

53^e année

12 novembre 2010

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
V	Avis	
	PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	
	Cour de justice de l'Union européenne	
2010/C 307 A/01	Appel à candidatures — Directeur général (grades AD 15 — AD 16) de la traduction à la Cour de justice de l'Union européenne	1

FR

Prix: 3 EUR

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

APPEL À CANDIDATURES

Directeur général (grades AD 15 — AD 16) de la traduction à la Cour de justice de l'Union européenne

(2010/C 307 A/01)

L'emploi de directeur général (grades AD 15 — AD 16) de la traduction à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg est vacant. Cet emploi sera pourvu par l'application de l'article 29, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

NATURE DES FONCTIONS ET CONDITIONS REQUISES

Sous l'autorité du greffier, le directeur général de la traduction est responsable de la direction générale de la traduction. Cette direction générale assure le service de traduction juridique de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle contribue au respect du régime linguistique des trois juridictions que comprend cette institution, tant en ce qui concerne le traitement des procédures que la publication de la jurisprudence. Ce service est composé d'environ 900 personnes, dont plus de 600 juristes linguistes ⁽¹⁾, et recourt aux prestations d'un nombre équivalent de free-lance.

Le directeur général de la traduction doit posséder les **aptitudes nécessaires pour gérer une entité administrative importante** appelée à s'adapter à l'évolution du système juridictionnel et à évoluer dans le cadre des élargissements futurs de l'Union européenne. Il devra faire preuve d'un **grand sens de l'organisation et être susceptible d'adapter la structure de la direction générale à de nouveaux défis**. Il devra également posséder un **grand sens des relations humaines et des capacités de conviction et de motivation** à l'égard de ses collaborateurs. Il sera chargé d'animer et de coordonner l'action des chefs des vingt-deux unités linguistiques et des quatre unités fonctionnelles de la direction générale et de coopérer efficacement avec les autres directeurs généraux et les chefs des services de l'institution.

Par ailleurs, pour faire face à la charge de travail en constante augmentation, que le seul accroissement des effectifs ne permettra pas d'absorber, tous les efforts doivent être entrepris en vue d'améliorer encore le haut niveau de productivité déjà atteint par le service. La poursuite de cet objectif implique, notamment, une amélioration constante de l'organisation et des méthodes de travail et un usage généralisé des nouvelles technologies. Le directeur général de la traduction devra faire preuve d'un **très grand intérêt pour les questions informatiques et l'utilisation des nouvelles technologies**.

⁽¹⁾ Des informations supplémentaires sur la Cour de justice de l'Union européenne ainsi que sur la direction générale de la traduction sont disponibles sur le site internet de l'institution (www.curia.europa.eu).

En outre, la gestion du service doit être inspirée par la préoccupation permanente d'adapter les méthodes de la direction générale aux besoins du travail juridictionnel et de maintenir le haut niveau de qualité des traductions.

Le titulaire de l'emploi devra, par conséquent, disposer d'**une connaissance et d'une expérience professionnelle approfondies en matière de gestion d'une entité spécialisée dans le domaine de la traduction** et **être capable de conduire son action en tenant compte de l'organisation et du fonctionnement de la Cour.**

Compte tenu du contexte dans lequel il sera amené à travailler, le directeur général de la traduction devra posséder une **formation juridique complète sanctionnée par un diplôme de niveau universitaire** et devra faire preuve d'une **connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne et d'une très bonne connaissance de deux autres langues officielles de l'Union.** Pour des raisons de service, il devra posséder une **très bonne connaissance du français et une bonne connaissance de l'anglais.**

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures à cet emploi devront parvenir à l'intention du greffier de la Cour de justice, par courrier électronique uniquement, à l'adresse électronique DG.DGT@curia.europa.eu au plus tard le **4 décembre 2010**. Les candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé et de tout autre document utile. Les candidats doivent également joindre à leur acte de candidature un mémoire de cinq pages maximum exposant leur projet de service et indiquant ce qui, à leur avis, les qualifie pour l'emploi à pourvoir.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

HISTORIQUE DES JOURNAUX OFFICIELS, SÉRIE A «CONCOURS»

Vous trouverez ci-dessous la liste des JO C A publiés dans l'année en cours.

Sauf indication contraire, les Journaux officiels sont publiés dans toutes les versions linguistiques.

5	(FR)	201
9		204 (EN/FR)
19	(FR)	219
23	(DE/ES/PT)	227 (EN/FR)
28		236
48		238
53		242 (BG/LT/LV/MT/PL/RO/SK/SL)
56		248 (DA/DE/EN/LT/NL/RO)
57		249
60		253
61	(DE/EN/FR)	254 (DE/EN/FR)
62		256 (RO)
64		257 (CS/PL)
66	(BG/RO)	261
67	(ES)	262
70	(PT)	265
73	(FI)	266 (RO)
74	(SV)	269 (BG/CS/LT/PL/RO/SK)
91		278
95		285 (EN/ES/FR/NL)
104		286 (HU)
110		287 (DE/EN/FR)
116	(ET)	289
119		290
129	(EL)	292
137	(LT/LV/MT)	296
138	(BG/CS/LT/PL/RO/SK)	297 (EL/ES/NL/PT)
143	(DE/EN/FR)	298 (PL)
144	(DE/EN/FR)	299 (RO)
146	(DA/FI/MT)	300 (BG)
147	(FI)	302
149	(IT)	304 (IT/MT)
150	(BG/CS/LT/PL/RO/SK)	305 (ET)
151		307
155		
156	(PL)	
157		
163		
164		
171	(IT)	
178	(DE/EN/FR)	
184		
188	(DA/DE/EN/FR/SL)	
190		
191		
192	(DE/EN/FR)	
196	(BG/EN/NL/RO/SL)	

Prix d'abonnement 2010 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 100 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + CD-ROM annuel	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	770 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, CD-ROM mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	400 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), CD-ROM, 2 éditions par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un CD-ROM multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le format CD-ROM sera remplacé par le format DVD dans le courant de l'année 2010.

Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm

EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>

